




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture |
| A013-211300017-20110411-15179-AU-1-1_0 |
| Date de signature : 13/04/11 |
| Date de réception : mercredi 13 avril 2011 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p> |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.404**

Séance publique du

11 avril 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MOTION RELATIVE AU PERMIS DE GARDANNE DELIVRE A EUROPEAN GAS LIMITED

Le 11/04/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 Avril 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et CommissionsRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 11/04/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Politique Publique : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT
DURABLE**OBJET** : MOTION RELATIVE AU PERMIS DE GARDANNE DELIVRE A EUROPEAN GAS
LIMITED - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix en Provence rappelle son attachement à la nécessaire transition énergétique vers les énergies non fossiles et renouvelables avec le souci de réduire nos consommations énergétiques.

Le « permis de Gardanne » attribué à European Gas Limited autorise cette société à poursuivre pour une durée de 3 ans des recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur un territoire de 365 km², allant de Aix-en-Provence à Gréasque, de Septèmes les Vallons à Fuveau.

Considérant :

Que les méthodes d'exploitation de ces gisements peuvent faire courir des risques aux populations ainsi qu'à l'environnement,

Que ce permis a été attribué sans qu'une information et concertation préalables sérieuses des élus et des citoyens n'aient été effectuées.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la décision prise le 4 février 2011 par Madame Le Ministre du Développement Durable de suspendre temporairement les forages de prospection du gaz de schiste sur le territoire français pour pouvoir mener à bien des études sur les conséquences sur l'environnement de l'exploitation, de ces gisements,

- DEMANDE à Madame Le Ministre de suspendre dans les mêmes conditions le permis de prospection pour les gaz de Houille du bassin « de Gardanne »,

- DEMANDE que plus aucun permis de recherche ou d'exploitation ne soit délivré sur le territoire de la Ville d'Aix en Provence, sans l'ouverture préalable d'un débat public avec mise à disposition de toutes les informations connues par les organismes publics (DREAL, BRGM...)

2011.404 - MOTION RELATIVE AU PERMIS DE GARDANNE DELIVRE A EUROPEAN GAS LIMITED

| | |
|--------------------------------|-------------|
| Présents et représentés | : 53 |
| Présents | : 48 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 53 |
| Pour | : 53 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 Avril 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**